Mettre en oeuvre une politique publique en faveur de la langue bretonne dans mon territoire

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux d'une politique publique linguistique, découvrir des méthodes de co-construction, mettre en œuvre un programme d'actions globales et étoffer votre réseau de collectivités partenaires.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, l'élu.e sera en capacité de :

- Connaître le cadre institutionnel
- Mobiliser des outils permettant de construire une politique linguistique
- Repérer les enjeux d'un bilinguisme de qualité

Description / Contenu

Cadre d'une politique publique linguistique

- Contexte législatif et réglementaire
- Les conventions Etat-collectivités territoriales
- Le paysage institutionnel & associatif
- Echanges avec les participants

Les outils de transmission de la langue au niveau des collectivités

- Le développement de l'enseignement bilingue : les leviers au niveau communal
- La petite enfance et le périscolaire : nouveaux espaces de bilinguisation
- Valoriser les compétences linguistiques lors des recrutements et dans les plans de formation continue

Informations sur l'admission

Selon le type de formation :
Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site en remplissant le bulletin d'inscription. Inscription possible jusqu'à 7 jours avant la formation (sauf inscription DIFe : inscription au plus tard 11 jours avant la date de la formation)
Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.
Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site. Nos tarifs de formation - Aric
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX.

Modalités pédagogiques

- Ateliers participatifs
- Echanges entre les élu.es

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.gavory@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

ROUE Vincent
Formateur. Diplômé en droit et spécialiste des politiques linguistiques, il est Directeur du Pôle Etude et Développement de l'établissement public "Office Public de la Langue Bretonne". Ses formations sont basées sur l'explication pédagogique des dispositifs publics existants, l'échange des bonnes pratiques et l'apport des regards comparatifs.